

# Bulletin d'adhésion 2024-2025



**AMICALE LAÏQUE  
LA TURBALLE**  
4 rue Jules Ferry  
44420 LA TURBALLE  
[www.amicale-laturballe.fr](http://www.amicale-laturballe.fr)

NOM : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : ..... Tél portable : .....  
Adresse : .....  
Courriel : .....  
*(en lettres majuscules)*  
Personne à prévenir *(en cas de besoin)* / parents pour les mineurs : .....  
Courriel : ..... Tel : .....

L'Amicale Laïque de La Turballe est une association à but non lucratif (loi de 1901) affiliée à la Ligue de l'Enseignement (reconnue d'utilité publique) via sa Fédération départementale (FAL 44). Sa raison d'être, depuis sa création en 1946, est le **soutien moral et financier aux écoles publiques de La Turballe**. Elle organise des **activités pour ses adhérents (cf liste 24/25)**. Les valeurs de la Laïcité sont rappelées sur le site de la fédération [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org). L'adhésion à l'Amicale Laïque vaut acceptation de ces principes.

Ses ressources sont les **cotisations** des adhérents, les **dons**, les **subventions** et le produit des activités qu'elle organise. Reconnue depuis juillet 2014 « **organisme d'intérêt général** », les dons sont éligibles à une **réduction d'impôt** dont le taux et les limites sont fixés par la législation en vigueur. *Les adhésions de soutien (sans activité) et les dons de mécénat (des particuliers et des entreprises) sont intégralement pris en compte pour le calcul de la réduction d'impôts*

## COTISATIONS ANNUELLE 24/25 (valable de sept 2024 à aout 2025) :

Cette cotisation ouvre droit à la **participation à toutes les activités**. Elle assure les bénévoles lors des manifestations organisées par l'association. Elle **inclut** l'adhésion à la Fédération des Amicales Laïques (FAL 44) avec l'assurance APAC correspondante, la licence UFOLEP (R1 pour la marche, R2 pour le volley) (certificat médical récent obligatoire lors de la première inscription et à renouveler tous les 3 ans). En cas d'inscription à plusieurs activités, seule la cotisation la "plus élevée" sera à régler.

Le **DON un geste de solidarité** qui permet de maintenir un taux de cotisation accessible à tous, en particulier à **ceux qui ne sont pas imposables**.

Cochez les activités choisies. 	<input type="radio"/> <b>Fil et aiguilles</b> <input type="radio"/> <b>Jeux de société</b> <input type="radio"/> <b>Informatique</b> <input type="radio"/> <b>Marche</b> <i>(sous réserves)</i> (License UFOLEP R1 incluse)			<input type="radio"/> <b>Volley-ball</b> (licence UFOLEP R2 incluse)			<input type="radio"/> <b>Billard français</b>			 La réduction d'impôts (*) est égale à 66% du don effectué :  Soit 20,00 € de réduction d'impôt pour un don de 30,00 €  Coût réel = 10,00 €
	Personne non imposable	<input type="radio"/> 50,00 € <i>si non imposable</i>			<input type="radio"/> 50,00 € <i>si non imposable</i>			<input type="radio"/> 50,00 € <i>si non imposable</i>		
Cotisations & dons <i>si imposable</i>	Base <input type="radio"/>	Solidaire <input type="radio"/>	Autre montant <input type="radio"/>	Base <input type="radio"/>	Solidaire <input type="radio"/>	Autre montant <input type="radio"/>	Base <input type="radio"/>	Solidaire <input type="radio"/>	Autre montant <input type="radio"/>	
Je verse...	50,00 €	80,00 €	..... €	90,00 €	110,00 €	..... €	140,00 €	170,00 €	..... €	
Réduction d'impôts (*)	0 €	-20,00 €	..... €	-26,66 €	-40,00 €	..... €	-60,00 €	-80,00 €	..... €	
Coût final →	50,00 €	60,00 €	..... €	63,34 €	70,00 €	..... €	80,00 €	90,00 €	..... €	
 <b>IMPORTANT</b>	<input type="radio"/> Je certifie être non imposable pour l'année 2024 → Cotisation unique de 50,00 €									Accès à toutes les activités (billard ou volley)
	<input type="radio"/> Jeunes – 18 ans au 31/12/2024 → Cotisation unique de 20,00 €									

(\*) Un certificat fiscal vous sera adressé début 2025 pour la déclaration de revenus au titre de l'année 2024.

Règlement en plusieurs fois possible : Merci de faire 2 (ou 3) chèques en précisant au dos la date d'encaissement souhaitée.

A noter : Pour bénéficier de la réduction d'impôts en 2025, les chèques doivent être encaissés en 2024.

**Adhésion de soutien** *(sans activité)*  
en aide aux écoles publiques J. Verne La Turballe

Montant du don = ..... €  
**Montant libre** intégralement pris en compte pour la réduction d'impôts.

**Chèque(s)**     Espèces    Montant = ..... €

Chèque(s) à l'ordre de « **Amicale laïque LA TURBALLE** »  
Fait à LA TURBALLE

Signature

Le : ..... / ..... / .....